

## COMMUNE DE TREIGNAC

### Procès verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 avril 2014

Le 4 avril 2014, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> avril 2014, s'est réuni en séance ordinaire, salle Paul POULOUX

Etaient présents : Gérard COIGNAC, Joëlle LAMONTAGNE, Guy BENEZET, Eléonore CHAUMEIL, Jean Louis LAGEDAMON, Josette MOULU, Bernard SENOUSSAOUI, Sylvie SAVIGNAC, Didier BOURDARIAS, Maurice CHABRILLANGES, Frédéric VERGNE, Hélène ROME, Alain COUTURAS, Carine PAROT

Absente excusée : Michèle PEYRAUD

Mle Eléonore CHAUMEIL a été élue secrétaire de séance.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Jean Paul NAVAUD, Maire, afin de procéder à l'installation du nouveau Conseil Municipal.

#### Installation du Conseil Municipal - Election du Maire et des Adjointes

Mr le Maire a déclaré installer dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour de scrutin du 30 mars 2014 :

Gérard COIGNAC, Joëlle LAMONTAGNE, Guy BENEZET, Eléonore CHAUMEIL, Jean Louis LAGEDAMON, Josette MOULU, Bernard SENOUSSAOUI, Sylvie SAVIGNAC, Didier BOURDARIAS, Michèle PEYRAUD, Maurice CHABRILLANGES, Frédéric VERGNE, Hélène ROME, Alain COUTURAS, Carine PAROT.

Mr Bernard SENOUSSAOUI, membre le plus âgé du Conseil Municipal, a ensuite pris la présidence, afin de procéder à l'élection du Maire.

Il a rappelé les articles L2122-4, L2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire.

**Chaque conseiller à l'appel de son nom a mis son bulletin de vote dans l'urne.**

Les deux candidats à l'élection du Maire ont obtenu le suffrage suivant :

- Gérard COIGNAC 12 voix
- Frédéric VERGNE 3 voix

**Mr Gérard COIGNAC a obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mr Gérard COIGNAC à **l'élection de la liste de 4 adjoints** : nombre fixé sans opposition par le Conseil Municipal en vertu de l'article 2122-2 du Code des Collectivités Territoriales

Vu la **liste de candidats** à l'élection des **adjoints**, le dépouillement a donné les résultats suivants :

1<sup>er</sup> tour

- liste LAMONTAGNE Joëlle, BENEZET Guy, MOULU Josette, LAGEDAMON Jean Louis  
11 voix
- 4 nuls

La séance s'est achevée par un pot offert par Mr le Maire de TREIGNAC.